

Dénomination de l'exploitation
Adresse
Numéro PACAGE

DDT de l'Indre
Service économie agricole

Date :

Objet : demande individuelle de dérogation relative aux cultures secondaires et couverts hivernaux pour cas de force majeure – campagne PAC 2023

Madame, Monsieur,

Du fait de la forte pluviométrie observée sur les mois d'octobre et novembre 2023, je vous informe que je n'ai pas pu semer :

- les cultures secondaires déclarées dans le cadre de la BCAE 7 (rotation des cultures) et qui doivent être présentes a minima entre le 15/11/23 et le 15/02/24
- le couvert requis dans le cadre de la BCAE 6 (couverture hivernale des sols) qui doit être présent pour les intercultures longues pendant au moins 2 mois en zones vulnérables ou pendant au moins 6 semaines consécutives entre le 01/09/23 et le 30/11/23 hors zones vulnérables.

L'excès d'eau dans le sol a rendu les parcelles suivantes impraticables et donc le semis impossible à réaliser :

| N° îlot PAC | N° parcelle PAC | Surface |
|-------------|-----------------|---------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

Au titre du cas de force majeure, je demande :

- à ce que la culture secondaire que j'ai déclarée sur ces parcelles soit prise en compte au titre de la BCAE 7 même si elle n'a pas pu être semée ou n'a pas levé au 15/11/23.
- à ce que mon exploitation ne soit pas sanctionnée en cas de contrôle sur le respect des obligations de couverture hivernale découlant de la « Directive Nitrates » si les parcelles visitées listées ci-dessus sont inondées ou si le couvert a été détruit.

Je vous précise que je n'ai pas d'autres possibilités pour respecter ces règles de la conditionnalité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signature